

L'ECONOMIE, EST-CE LA GUERRE ?

Production et commerce des armes

L'économie : forme de violence ou substitut pacifique à la guerre ?

Introduction

Les armes sont des objets très chargés de sens, un peu comme des « sacrements » de la violence guerrière puisqu'elles en sont à la fois le symbole et le moyen « efficace ». Dans la préhistoire, elles sont parmi les premières manifestations de l'humanité, marquant peut-être mieux que l'outil la différence entre groupes humains et groupes animaux : on sait que des animaux savent utiliser des « outils » ; on n'en a jamais vu fabriquer des armes. Avant le fer, extraordinaire moyen de développement de l'armement, le bois, les os, les épines, les arêtes, le cuir avaient déjà été employés par l'ingéniosité humaine pour fabriquer des instruments destinés à blesser ou tuer. De l'Antiquité la plus reculée jusqu'à nos jours, les armes ont-elles jamais cessé d'être au cœur de l'activité humaine, au cœur du fonctionnement de nos sociétés ?

Cette présence permanente dans notre histoire s'accompagne d'images symboliques très fortes : images glorieuses de victoire et de libération, mais aussi visions horribles de massacres, de vengeances, de mutilations, de terreurs, de génocides. Ambivalence qui explique que les réactions quant aux armements sont souvent fortes : du refus absolu de tout armement, perçu comme cause de la violence guerrière, à sa banalisation tranquille comme simple moyen de la guerre.

Depuis une trentaine d'années s'est développé un discours économique qui n'analyse les armements que sous les angles de la production, des marchés, de la demande et de l'offre. Perspective micro-économique, incapable par définition de prendre en compte les dimensions collectives de la question des armements. Quand un contrat d'exportation d'armes n'est présenté à l'opinion que sous l'angle du nombre d'emplois qu'il va « préserver », comment une réflexion plus globale ne paraîtrait-elle pas superfétatoire, voire indécente ? Il faut du courage pour rappeler la nécessité d'une telle vision, qui prenne en compte le « bien commun », et donc le politique.

A cause de l'importance nouvelle prise par ce discours économique, on commencera par aborder ici la question de l'armement sous l'angle économique : il s'agira d'en montrer les dimensions mais aussi d'en expliciter les limites. Cette question préalable une fois traitée, on pourra expliciter les relations entre armements et conflits et, plus globalement encore, entre conflits et économie.

Armements et économie

Le contexte économique et social a beaucoup changé entre la période de l'après-guerre (les « trente glorieuses » pour la France) et la période de crise qui a suivi : ralentissement de la croissance économique, montée du chômage à des niveaux inimaginables, exacerbation de la concurrence commerciale, surtout au plan international, remise en cause de l'Etat-providence et des politiques économiques de type keynésien, développement des théories libérales et néo-libérales, déréglementations, privatisations, remise en cause des principes de solidarité. Ce contexte a favorisé l'émergence d'un discours économique nouveau sur la production d'armement. Auparavant, celle-ci était plutôt un objet extra-économique, justifié par des considérations de défense nationale, de souveraineté, de politique internationale. Maintenant, elle commence à être sujet d'analyse économique. Certaines analyses soulignent l'irrationalité économique de cette production, d'autres, qui se veulent plus « réalistes », lui attribuent des vertus non négligeables quant à son influence sur le développement, sur l'emploi ou sur les bénéfices que peut en tirer la collectivité.

Peu ou prou, ces « avantages » de la production d'armement ont pénétré les mentalités collectives. Il serait donc vain d'ignorer ce point de vue. C'est pourquoi on résumera d'abord l'essentiel de ces analyses, avant d'en faire la critique du point de vue économique et de s'interroger sur la pertinence politique de cette production.

1.1 le discours économique sur l'armement et la guerre

Trois grands arguments sont mis en avant pour affirmer que la production d'armements a des avantages économiques :

nom du fichier: jph230.doc

longueur : 68668 caractères

- elle serait un moteur du développement ;
- elle procurerait des bénéfices substantiels ;
- elle assurerait la pérennité d'un grand nombre d'emplois ;

l'armement comme moteur du développement

La production d'armement peut-elle favoriser le développement ? Constatant que plusieurs des grandes puissances économiques (Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, URSS jusqu'à la fin des années quatre-vingt) étaient également de grands producteurs d'armes, des économistes ont posé la question : pour des pays pauvres en phase de démarrage économique, la constitution d'un secteur de l'armement ne serait-elle pas un facteur positif ? Si un pays en développement entreprend de mettre sur pied une industrie d'armement, disent-ils, il va devoir acquérir la maîtrise de technologies (métallurgie, mécanique, chimie, aéronautique, construction navale, électronique) et y atteindre un haut niveau d'efficacité, car la production d'armement ne peut souffrir l'insuffisance : il faut que les armes produites soient d'un niveau comparable à ce qui existe sur le marché mondial, sous peine de n'avoir aucune efficacité, même dissuasive. L'entrée dans la production d'armement serait donc une espèce de « propédeutique » pour des pays en développement, en les obligeant à parvenir à une qualité comparable à celle des pays développés. Cette propédeutique leur donnerait aussi l'occasion d'apprendre des modes d'organisation du travail susceptibles d'être ensuite transposés à d'autres secteurs économiques

S'industrialiser en s'appuyant sur la constitution d'un secteur de l'armement serait particulièrement efficace, l'importance stratégique de ce secteur garantissant une continuité de l'action de l'Etat. Cette voie permettrait en outre, à terme, de diminuer les dépenses extérieures du pays car fabriquer soi-même, c'est s'endetter moins. Plusieurs études économétriques font état de corrélations positives entre les dépenses d'équipement militaires et les réductions de l'endettement ou la croissance économique ou l'emploi. Dans le même sens, plusieurs auteurs présentent la recherche-développement militaire comme un puissant facteur de progrès technique, permettant de réaliser des innovations dont la portée dépasse largement le cadre purement militaire. On rappellera alors que la pénicilline, le radar et l'informatique sont nés de recherches militaires.

** Les ventes d'armes source de profit pour la collectivité*

Deuxième type d'avantages souligné par certains économistes : la production (et surtout la vente) d'armements procure à la collectivité deux types d'avantages financiers :

- elle améliorerait substantiellement le commerce extérieur du pays, les exportations d'armements contribuant pour un montant important aux exportations de biens d'équipement. Des chiffres couramment cités, dans le cas français, font état d'un apport net annuel (exportations d'armement moins importations) d'environ trente milliards de francs.
- elle permettrait, par l'allongement des séries produites, de diminuer le coût unitaire des armes, et donc faciliterait l'équipement de la défense nationale. Et cela pour deux raisons : d'abord, les coûts fixes sont répartis sur un plus grand nombre d'unités, ce qui réduit les coûts fixes unitaires (les installations industrielles pour le lancement d'une frégate sont d'un coût très élevé ; si on construit un seul bâtiment, ces coûts sont entièrement affectés au prix de celui-ci, si on construit une série de six , on divise par six ces coûts fixes). D'autre part, l'« effet d'apprentissage » fait que le temps nécessaire pour réaliser une unité (un avion, un hélicoptère) est de plus en plus faible au fur et à mesure que le nombre déjà réalisé augmente. Cette loi de « dégressivité des temps de fabrication » s'explique ainsi : plus il y a d'unités semblables produites, mieux les travailleurs savent organiser leurs gestes, se coordonner, supprimer les goulots d'étranglements, etc. On cite souvent l'exemple du Boeing 707 : Le premier appareil avait demandé 30 heures de travail par kilogramme, le dixième quinze heures, le cinquantième sept heures et demie. Un tel phénomène diminue les coûts de revient finals des matériels et donc les dépenses de la collectivité pour l'équipement militaire.

** la protection de l'emploi*

L'argument le plus important mis en avant quant aux effets favorables de l'industrie d'armement, c'est la préservation de l'emploi. En France, en 2000, les emplois directs dans la production d'armements sont de 155 000 personnes (le maximum a été atteint en 1982, avec 310 000) et 20 à 25 % de ces emplois sont liés à l'exportation. Réduire les exportations serait donc réduire d'autant l'emploi, sans compter les possibles réactions en chaîne si une entreprise, à cause de la réduction de l'exportation, passait en dessous du seuil critique lui permettant de continuer son activité.

1.2 La critique économique de ce discours

On ne peut

ignorer les arguments

économiques résumés ci-dessus. Ils ont une réelle efficacité dans l'opinion. Ne pas les présenter risquerait de conduire à une position schizophrénique : l'éthique dirait " non " mais le principe de réalité dirait " on ne peut pas faire autrement ". Pourtant, un certain nombre d'entre eux sont discutables du point de vue économique.

** Armement et développement : se méfier des apparences*

La relation entre armement et développement est une de celles qui a suscité le plus de travaux ces dernières années. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il n'y a pas de consensus sur les conclusions exposées plus haut. Sans entrer dans une discussion technique¹, relevons les principaux points de critique économique qui s'appliquent à ces propositions.

Tout d'abord, le lien entre fort développement économique et importante industrie d'armement est loin d'être général. S'il est avéré pour les Etats-Unis, la France ou la Grande-Bretagne, il est en revanche totalement inexistant pour deux pays dont la réussite économique est notoire, l'Allemagne et le Japon. Leurs dépenses militaires ont été nettement moins importantes que celles des grands pays développés comparables et leur croissance a été plus rapide. Certains auteurs, étendant l'analyse à un plus grand nombre de cas, parmi les pays développés, concluent même à une relation inverse entre le niveau des dépenses militaires et la rapidité de la croissance économique.

En ce qui concerne les pays en voie de développement, le caractère "industrialisant" de l'industrie d'armement n'est pas non plus établi. D'une part, on constate aujourd'hui que les modèles de développement fondés sur la priorité à l'industrie ont échoué (cas de l'Algérie) ou ont rencontré beaucoup de difficultés. Les pays du tiers monde dont le décollage économique est sensible sont presque tous des pays qui produisent peu ou pas d'armement (Sud-Est asiatique). Ceux qui ont choisi de produire des armements l'ont fait pour des raisons de géopolitique locale (Corée du sud), ou de souveraineté internationale (Inde, Brésil), mais pas pour favoriser leur développement économique. Dans ces cas, c'est plutôt la vigueur de la croissance qui a permis d'affecter une part des ressources productives à la production d'armement plutôt que l'inverse : rien ne permet de penser que, pour ces pays, l'investissement dans la production d'armement ait accéléré la croissance économique.

Quant à l'idée que la réduction de l'endettement d'un pays du tiers monde ou le rééquilibrage de son commerce extérieur puissent résulter d'une production nationale d'armement, elle est à relativiser. Dans bon nombre de cas, la mise en place de cette production n'a été possible que par achat préalable, auprès des pays développés, de technologies, d'usines clés en mains, de composants, de contrats de maintenance. Ces coûts ont limité d'autant le bénéfice attendu de la production, sans que les débouchés soient pour autant assurés. Les graves revers subis dans la période 1985-95 par l'industrie d'armement brésilienne (hier présentée comme un grand concurrent potentiel des industries d'armement des pays développés) offrent un exemple éloquent de cette difficulté.

Quant au caractère « propédeutique » de la production d'armement, bon nombre d'économistes soulignent que les conditions de la production d'armement diffèrent trop des conditions du reste de la production industrielle pour que l'effet d'entraînement puisse être sensible. Les matériels d'armement sont produits en petites séries (quelques dizaines d'unités par an pour les chars, quelques centaines pour les véhicules blindés, quelques milliers pour les armements moyens et légers), alors que la production industrielle moderne se fait en grandes séries : le facteur de différence est cent, parfois mille. Du coup, l'organisation de la production, des usines, des équipes de travailleurs est substantiellement différente. Les critères de la production militaire (performances sophistiquées plutôt que rentabilité, pérennité des fournisseurs plutôt que concurrence) ne sont pas les mêmes que ceux de la production civile (compétitivité, compression des coûts de production, production de masse) et les exigences de secret limitent encore la diffusion de technologies aux secteurs industriels civils. Pour toutes ces raisons, le secteur armement est un secteur à part dans l'ensemble de l'économie : ses effets de diffusion paraissent très faibles.

De même, les retombées de la recherche-développement militaire sur la recherche-développement civile sont aujourd'hui remises en cause. A supposer même que ces retombées aient été consistantes il y a cinquante ans, l'évolution intervenue depuis a fait diverger de plus en plus les conditions de production des industries civile et militaire. De nos jours, les économistes considèrent plutôt que la relation fonctionne dans l'autre sens : la recherche-développement militaire profite des avancées de la recherche-développement civile. C'est si vrai que les industriels de l'armement et les responsables du ministère de la défense insistent aujourd'hui sur la nécessité de recourir le plus possible à des matériels et des composants civils dans la production d'armement.

¹ Voir FONTANEL J., *La conversion économique du secteur militaire*, Economica, paris, 1994, et le manuel de référence : ABEN J., *Economie politique de la défense*, Editions Cujas, paris, 1992.
nom du fichier: jph230.doc *longueur : 68668 caractères*

* *armement et développement : l'analyse des économistes de la paix.*

Bien des arguments de poids montrent que la production d'armement et les dépenses militaires sont un fardeau pour une économie, particulièrement pour une économie en voie de développement. D'un point de vue économique, certains des effets des dépenses d'armement sont indubitablement négatifs. Les armements modernes sont des produits de haute technologie, ce qui entraîne un certain nombre d'inconvénients :

Cette production est une "dévoreuse de matière grise"². La recherche-développement militaire nécessite des investissements élevés, pendant un délai très long, avec un nombre important de chercheurs hautement qualifiés. Il faut souvent dix ans pour mettre au point un système d'armes, ce qui représente une importante immobilisation de potentiel de recherche de haut niveau. Cette ponction est extrêmement lourde pour des pays en voie de développement, où les chercheurs et les crédits de recherche-développement sont en quantité très limitée. De plus, à cause des conditions généralement plus favorables que trouvent les chercheurs dans l'activité armement, ils sont incités à se diriger prioritairement vers ce secteur, au détriment de la recherche civile.

Même chose pour la main-d'oeuvre : la production d'armement réclame des travailleurs en moyenne plus qualifiés que pour l'ensemble de la production civile. Pour les pays en voie de développement, l'effet sera donc particulièrement fort, en réduisant le potentiel de travailleurs qualifiés disponibles pour la production civile.

Enfin, la production d'armement est une activité coûteuse en capital. Son développement sera donc particulièrement pesant sur les économies en développement, dont la plupart manquent précisément de capital, sauf les pays exportateurs de pétrole du Golfe. On notera cependant que ces derniers ont plutôt choisi de développer des secteurs d'industrie civile, alors même que leur "consommation" d'armement est très élevée.

Globalement, la production d'armement représente, du point de vue économique, une ponction sur les facteurs de production dont dispose un pays. Cette ponction est très sensible pour des pays en voie de développement, qui doivent faire face, non seulement à des besoins de développement économique, mais aussi à des besoins sociaux (santé et éducation) qu'ils ont d'autant plus de mal à satisfaire que leurs ressources, déjà insuffisantes, sont encore rognées par l'investissement dans la production militaire. Des pays pauvres comme la Birmanie, le Yémen, l'Angola, l'Éthiopie ou la Somalie dépensent pour leurs armées le double de ce qu'ils consacrent à la santé et à l'éducation.³

Il n'est pas douteux que, du point de vue économique, la production d'armement soit un fardeau. Faut-il ou non supporter ce fardeau, c'est une question différente, que nous aborderons plus loin. Mais ce constat interdit de s'abriter derrière une pseudo-rationalité économique pour justifier l'existence d'une industrie d'armement. Si elle se justifie, c'est seulement pour des raisons politiques et stratégiques. Du strict point de vue économique, la production d'armement constitue, selon la formule des Nations Unies, un "détournement de ressources". Les économistes d'inspiration keynésienne l'avaient déjà dit, et avant eux les économistes marxistes. On peut même remonter au vieil Adam SMITH : « *Le Souverain ainsi que tous les officiers de Justice et d'Armée qui servent sous lui, toute l'armée et la marine de guerre, sont des travailleurs improductifs./.../Leur service, si honorable, si utile, si nécessaire qu'il soit, ne produit rien qui permette ensuite de se procurer une quantité égale de service.* »

* *les mirages des ventes d'armes*

Pour les pacifistes intégraux, il faudrait interdire toute vente d'armes ; pour les "réalistes", elles ont d'alléchantes vertus. Ni les uns ni les autres n'évaluent sereinement l'effet proprement économique des exportations d'armement. Tentons d'y voir clair.

D'abord sur le chiffre des bénéfices de ces exportations. Il est fréquemment symbolique : le chiffre de trente milliards de francs de bénéfices, souvent cité dans le cas français, correspond aux résultats du début des années quatre-vingt mais plus du tout à la situation ultérieure. Pour les années 1993-94, d'après l'INSEE, le solde exportation-importations des matériels militaires dépasse à peine sept milliards de francs. Pour l'ensemble de la décennie 90, la moyenne de ce solde est de seize milliards de francs. C'est bien en dessous du chiffre symbole.

Surtout, ce chiffre représente, non pas le bénéfice réellement encaissé par la collectivité France, mais la différence entre les quantités d'armes exportées et importées. Plusieurs facteurs en limitent sérieusement l'importance :

² Selon l'expression de Jean-Michel Boucheron, ancien président de la commission de la défense de l'assemblée nationale. BOUCHERON J-M, *Rapport ././ sur les établissements industriels du ministère de la Défense*, Assemblée nationale, Document N°2755, 6 juin 1985, page 123

³ Voir la série des rapports du PNUD : *Rapport mondial sur la développement humain*.
nom du fichier: jph230.doc *longueur : 68668 caractères*

1. Pour que l'industrie d'armement fonctionne, l'Etat est amené à la faire bénéficier d'un certain nombre de soutiens (procédures de financement, avances, subventions, recapitalisation des sociétés). Soutiens à déduire si l'on veut savoir ce que l'Etat gagne à l'activité de l'industrie d'armement.
2. Un certain nombre de dispositifs sont en place pour favoriser les exportations d'armements : attachés d'armement, financement de foires, expositions, etc. Leurs coûts doivent également être déduits du solde.
3. On doit prendre en compte le volume des importations induites par les exportations d'armement : pour fabriquer ces armes exportées, il faut importer un certain nombre de produits intermédiaires. Or les calculs montrent que les exportations d'armement réclament plus d'importations que les exportations civiles. Ce surcroît d'importation est également à déduire.
4. Pour beaucoup de contrats d'exportations, le pays exportateur doit octroyer à l'acheteur des crédits à des conditions particulièrement favorables. Dans le cas français, ces contrats sont garantis par des assurances de la COFACE (dont l'Etat assure le financement). Les libéralités financières et les sinistres COFACE sont eux aussi à déduire du solde.
5. La quasi-totalité des contrats d'armement font maintenant l'objet de clauses de " compensation " : sinon, c'est la concurrence qui emporte le contrat. Par exemple, on va transférer dans le pays acheteur une partie de la charge de travail du contrat (la rentrée nette pour la France est diminuée d'autant), ou bien on prévoit un troc (mais les produits fournis en troc ne correspondent pas forcément à de réels besoins de l'économie française, et leur commercialisation peut entraîner des frais).

Quand on prend en compte l'ensemble de ces facteurs, on s'aperçoit que le solde réel de la balance " armement " est très inférieur au solde apparent. S'il est positif (ce qui n'est même pas certain), ce n'est que d'un montant beaucoup plus faible que le solde apparent. Les fameux bénéfices des ventes d'armes, du point de vue de la collectivité, relèvent de l'illusion d'optique.

Cela ne veut pas dire que ces ventes soient sans aucun effet bénéfique. On peut en repérer au moins deux :

- Certains contrats d'exportation permettent à l'entreprise d'obtenir de fortes marges, même si ce facteur est de moins en moins assuré.⁴
- Ces contrats ont des effets positifs sur le plan de charge des entreprises. Grâce à l'exportation, elles ont un volume plus important de travail et peuvent mieux lisser et ajuster leur rythme d'activité, ce qui favorise leur compétitivité.

Ces deux avantages ne sont pas minces, mais ils jouent directement au profit des entreprises, et seulement de manière indirecte au profit de la collectivité nationale.

Voyons de près un autre point présenté comme bénéfique : grâce à l'allongement des séries produites, le prix unitaire serait diminué. Au plan théorique, l'argument est juste. Mais les travaux réalisés sur les principaux programmes d'armement étudiés depuis 1966 dans les rapports du Comité des prix de revient des fabrications d'armement (organisme officiel chargé de suivre l'évolution des coûts des grands programmes)⁵ montrent que cet effet est peu perceptible. Cette divergence entre la théorie et la réalité s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs :

1. La réalisation des programmes d'armement souffre souvent de retards dans les commandes, d'allongement dans les délais, voire d'à-coups dans les décisions ou de coupes brutales. Ces aléas ne permettent pas que jouent à plein les effets d'économie d'échelle. Ils freinent également les effets d'apprentissage.
2. Les matériels commandés à l'exportation sont rarement semblables aux matériels réalisés pour la défense nationale. Les acheteurs demandent des modifications en fonction de leurs besoins propres, des particularités géographiques, de la compatibilité avec leurs autres équipements, etc. Ainsi, le char Leclerc vendu aux Emirats arabes unis est-il équipé d'un moteur allemand différent du moteur de la version destinée à l'armée française. Ces modifications entraînent des études et des coûts supplémentaires qui réduisent d'autant les avantages apparents de l'exportation.
3. L'espérance mise dans la décision éventuelle de certains clients peut conduire les fabricants à retarder les démarrages de fabrication pour se caler sur le calendrier de ces acheteurs potentiels. Ces délais se traduisent alors par des augmentations de coûts.
4. les baisses de coûts éventuellement obtenues par les sociétés n'ont pas été nécessairement répercutées dans les prix payés par l'Etat.

⁴ Il arrive que des contrats soient réalisés à perte comme la vente de chars Leclerc aux Emirats (huit milliards de pertes pour un contrat de vingt-deux milliards).

⁵ Voir HEBERT J-P., *Les exportations d'armement. A quel prix ?*, La Documentation française, Paris, 1998.
nom du fichier: jph230.doc *longueur : 68668 caractères*

* *La difficile question de l'emploi.*

Les effets sur l'emploi sont ceux qui, à juste titre, retiennent le plus l'attention : mettre en cause la logique économique, n'est-ce pas risquer de provoquer des fermetures d'entreprises et des pertes d'emplois et donc d'augmenter encore le nombre déjà insupportable de travailleurs exclus du marché du travail ? La question appelle plusieurs remarques :

1. Le fonctionnement des règles économiques libérales n'a pas empêché la disparition - en dehors de toute politique délibérée de reconversion de l'industrie d'armement - de la moitié des emplois depuis 1982 : 155 000 contre 310 000. Le groupe Aérospatiale employait 43 300 personnes en 1991 et 21800 en 1999 ; dans le même temps, le personnel du groupe Snecma est passé de 27200 à 23500. GIAT Industries qui consolidait 17500 emplois en 1991 n'en a plus que 7500 en 2001 ; la DCN passe de 30000 personnes à 13500 en 2002. Et des groupes privés comme Luchaire ou Manurhin, qui assuraient 6 à 8000 emplois au début des années quatre-vingt, ont été quasiment rayés de la carte industrielle.
2. La véritable efficacité, en matière d'emploi, est à considérer dans le long terme. Or de nombreux facteurs incitent à penser que la place de l'activité « armement » va diminuer dans l'avenir : disparition de l'affrontement des blocs et refroidissement de la course aux armements qu'il alimentait, accords de limitation ou de réduction de certains armements, accords d'interdiction pour d'autres, niveau élevé des stocks d'armes possédés par des pays qui avaient beaucoup importé dans la période précédente, réduction des volumes de pétrodollars des monarchies du Golfe, réduction des budgets militaires de la plupart des grandes puissances, nécessité de réorienter les ressources publiques vers l'atténuation des effets de la crise économique. Tous ces facteurs jouent dans le sens d'une réduction de la production d'armement. De 1987 à 1999, les dépenses militaires mondiales ont baissé d'un tiers. Même si les données concernant les années 2000-2001 donnent à penser que ce mouvement s'est stabilisé (une certaine relance est même possible), la véritable prudence économique consiste à prendre en compte cette tendance lourde et à planifier la reconversion d'une partie des activités. C'est ainsi qu'on protège le mieux l'emploi, non en affirmant qu'à un instant donné il y a tant d' « emplois-à-protéger ».
3. L'exportation d'armement est plus exposée à des risques non économiques que d'autres types d'exportation. Les armes étant liées à l'activité souveraine de l'Etat, à sa fonction de prise en charge de la violence guerrière, les décisions d'achat ne dépendent pas seulement d'une pure logique de marché, mais aussi de considérations stratégiques, d'alliances, d'affrontements ou de rapprochements idéologiques. On a vu, depuis 20 ans, de soudains retournements de « clients » passant du jour au lendemain d'un fournisseur à un autre, sans aucune raison d'ordre économique : Egypte, Iran, Irak, les deux Yémen, Ethiopie, Somalie, pays de l'Europe de l'Est ayant adhéré à l'OTAN, etc. Ce caractère politiquement instable des marchés d'armement doit inciter les producteurs à ne pas développer inconsidérément leurs exportations, sous peine de faire courir des risques à un grand nombre d'emplois.
4. L'évolution récente du secteur de l'armement en Europe suscite aussi de nouvelles interrogations. Ce secteur est marqué par un très important mouvement de concentration, qui a donné naissance à trois groupes transnationaux : EADS (qui regroupe les français Aérospatiale-Matra, allemand Dasa et espagnol Casa), BAe Systems et Thales (ex-Thomson-CSF). Ces concentrations seront suivies d'autres regroupements dans l'armement terrestre, l'armement naval, les moteurs. Ces groupes transnationaux sont beaucoup plus diversifiés, donc moins dépendants des commandes militaires nationales, et leur autonomie de décision est plus grande. Ceci pose dans des termes nouveaux la question du contrôle politique qui doit s'exercer sur les producteurs d'armements, tant en ce qui concerne les programmes développés que les politiques d'exportation. Question d'autant plus cruciale que l'on constate un déséquilibre marqué entre la rapide évolution de l'eupéanisation industrielle et la lente avancée de l'eupéanisation politique.
5. La production d'armement étant une activité particulièrement lourde en capital, elle nécessite relativement moins d'emplois que la moyenne des activités civiles (et beaucoup moins que des secteurs comme la santé ou l'éducation).

Pour toutes ces raisons, on ne peut justifier par la seule sauvegarde de l'emploi l'existence d'une industrie d'armement. Si ce facteur était le seul vraiment pris en compte, l'industrie d'armement se situerait tout en bas de la liste des secteurs économiques à favoriser. Ce constat n'amène pas à conclure que la production d'armement est irrationnelle (nous examinerons plus loin cet aspect), mais il interdit d'invoquer pour cette justification des arguments économiques qui, à l'examen, se révèlent peu pertinents.

1.3 la critique politique

Abordons maintenant les deux aspects principaux qui doivent fonder toute réflexion dans ce domaine :

- les armements ne

peuvent être assimilés à un bien économique quelconque,

- le calcul économique ne peut être considéré comme critère suprême de décision dans des domaines aussi fondamentaux que ceux de la violence et de la guerre.

* *lessiveuses et mitrailleuses*

Porteuses de violence, de guerre, de mort, les armes ne sauraient être considérées comme un bien économique quelconque. Cependant, on voit grandir la tentation de considérer les armements sous le seul angle économique : ce seraient des “produits”, pour lesquels il faut “trouver des marchés”, en “anticipant la demande des clients” et en “s’assurant des pôles d’excellence”. Les publicités qui abondent dans les publications spécialisées vantent les performances de ces matériels en des termes où on serait bien en peine de trouver la réalité de la guerre et de la mort qui s’y dissimulent. Colloques et séminaires professionnels cherchent à “ mieux vendre », à “ être attractifs », à “ développer des marchés », à “ concevoir des familles de produits ». Bon nombre d’analyses se présentent en termes strictement économiques (offre, demande, marchés, segments, créneaux porteurs, taille critique) sans jamais prendre en compte la spécificité de ces “ produits ” particuliers que sont les armements. Un ancien délégué général à l’armement expliquait jadis qu’il s’efforçait de mener à bien sa tâche commerciale, sans se poser de questions inutiles, “ comme s’il vendait des lessiveuses ”.

A temps et à contretemps, il faut rappeler qu’il existe une radicale différence de nature entre une lessiveuse et une mitrailleuse. C’est ce que disait avec force le Conseil pontifical “ Justice et paix ” dans son document de 1994 sur “ le commerce international des armes ”. Présentant les principes éthiques généraux qui doivent guider la réflexion et les décisions dans ce domaine, ce document souligne que “ les armes ne sont pas des biens comme les autres ” :

Les armes ne sont jamais assimilables à d’autres biens pouvant être échangés sur le marché mondial ou intérieur. Certes la possession d’armes peut avoir un effet dissuasif mais les armes ont aussi une autre finalité. Il y a en effet un rapport étroit et indissociable entre les armes et la violence. C’est en raison de ce rapport que les armes ne peuvent en aucun cas être traitées comme de simples biens commerciaux. De même, aucun intérêt économique ne peut justifier à lui seul leur production ou leur transfert : “ Même ici, la loi du profit ne peut pas être considérée comme suprême ” ”.⁶

Dans sa présentation de ce texte, Mgr Dubost, alors évêque aux armées françaises, n’hésitait pas à écrire : “ *Le marché de l’armement est une structure de péché* ”.⁷

* *Un ordre supérieur à celui du strict calcul économique*

Cette résistance à l’impérialisme de l’économie va plus loin encore. Elle touche à l’ensemble du fonctionnement de la société. En effet, il faut redire que l’économie ne peut être le critère déterminant des activités humaines et des choix que l’Etat est amené à faire pour l’ensemble des citoyens. C’est encore plus vrai d’une économie réduite à un strict calcul coût-avantage monétaire individuel et de court terme, comme c’est le cas dans certaines écoles de pensée ultra-libérales. On ne peut s’appuyer sur de tels modes de raisonnement pour faire des choix aussi graves que ceux qui concernent le bien public, la paix et la guerre. Le jugement éthique, indispensable, n’entre d’ailleurs pas nécessairement en contradiction avec le jugement politique et la perspicacité stratégique de ceux qui ont la responsabilité de conduire les affaires publiques : C’est bien au nom de tels principes et en contradiction avec l’intérêt économique à court terme que la France, par exemple, n’a jamais exporté d’armes nucléaires. Ce ne sont pourtant pas les clients qui auraient manqué et les bénéfices auraient été substantiels. Mais, une sage clairvoyance a conduit à privilégier des raisons d’un ordre supérieur à celui du calcul économique. Dans tout domaine touchant au « Bien public », l’Etat ne saurait raisonner seulement en terme de compte d’exploitation. Il est garant de la collectivité et de l’avenir, ce que le jeu du marché ne saurait suffire à prendre en charge. L’*homo oeconomicus* est un homme réduit, mutilé, unidimensionnel. L’aventure humaine se déploie dans un volume aux dimensions beaucoup plus nombreuses que celles de l’économie. Ceci a été rappelé avec force dans l’encyclique *Centesimus Annus* : « *Le développement ne doit pas être compris d’une manière exclusivement économique, mais dans un sens intégralement humain.* »⁸ Ou encore : « *Il y a de nombreux besoins humains qui ne peuvent être satisfaits par le*

⁶ Conseil pontifical Justice et paix, *Le commerce international des armes. Une réflexion éthique.*, Editions du CERF, Paris, 1994, 38 pages.

⁷ Ibidem, page XIII.

⁸ Jean-Paul II, *Encyclique Centesimus Annus*, Editions du Cerf, Paris, 1991, 124 pages. Paragraphe 29, page 57.
nom du fichier: jph230.doc longueur : 68668 caractères

*marché C'est un strict devoir de justice et de vérité de faire en sorte que les besoins humains fondamentaux ne restent pas insatisfaits.*⁹

Le marché et sa logique économique peuvent être des instruments utiles, mais ils ne sauraient se substituer à l'ensemble des besoins et des tâches qui doivent être assurés pour le bien de tous, particulièrement dans les conditions de ce que l'encyclique appelle " le nouveau capitalisme ", en dénonçant les risques " d'idolâtrie du marché ": « *On retrouve ici une nouvelle limite du marché: il y a des besoins collectifs et qualitatifs qui ne peuvent être satisfaits par ses mécanismes; il y a des nécessités humaines qui échappent à sa logique, il y a des biens qui, en raison de leur nature, ne peuvent ni ne doivent être vendus ou achetés. Certes les mécanismes du marché présentent des avantages solides: entre autres, ils aident à mieux utiliser les ressources; ils favorisent les échanges de produits; et, surtout, ils placent au centre la volonté et les préférences de la personne qui, dans un contrat, rencontrent celles d'une autre personne. Toutefois, ils comportent le risque d'une idolâtrie du marché qui ignore l'existence des biens qui, par leur nature, ne sont et ne peuvent être de simples marchandises.* »¹⁰

Le marché et l'analyse économique ne couvrant pas toute la réalité de la question des armements, il faut maintenant préciser les relations entre armements et conflits, mais aussi entre conflits et économie.

Armements et conflits

La relation entre conflits et armements (et spécialement transferts d'armement) est complexe.

Certains voient dans l'acquisition d'armements la source et le moyen principal des conflits et militent donc pour une interdiction totale du commerce des armes. Si généreuse soit cette approche, elle paraît insuffisante : la violence des peuples a des racines beaucoup plus complexes que la seule possession d'armements. Ces racines peuvent être économiques, psycho-sociales (peur de l'autre, de l'inconnu, de l'avenir), stratégiques, politiques; plus profondément encore, elles renvoient à l'instinct de mort collectif, expression du péché social qui pousse non seulement à se battre mais à désirer la destruction. C'est le geste de Caïn, sans cesse repris dans un mouvement de désespoir et de nihilisme qui conduit certains à crier " vive la mort ". Penser que la réaction guerrière dépendrait principalement de la possession d'armements, c'est réduire cette réaction à un simple comportement opportuniste, c'est s'aveugler sur la gravité et sur l'importance du goût pour la violence. En outre, on ne peut isoler la question du commerce des armements de celle de la légitime défense par les armes : car, si l'on admet qu'un Etat a le droit de s'équiper en armes pour se défendre, peu importe – du point de vue éthique – qu'il se procure ces armes en les achetant ou en les produisant lui-même. Interdire tout transfert d'armement, cela signifierait concrètement refuser aux Etats non producteurs le droit de légitime défense.

A l'inverse, d'autres prétendent que la question des armements (production et transferts) n'a rien à voir avec celle des conflits. Ils font valoir que la " pulsion de guerre " est tellement puissante que, pour qui veut vraiment tuer, n'importe quoi peut devenir une arme. L'ingéniosité humaine n'ayant guère de limites, elle trouve de toute façon les outils de la violence, comme on l'a vu avec les machettes du génocide rwandais ou avec les attentats du 11 septembre, où des avions pacifiques sont devenus plus meurtriers que des bombes. Ils en concluent que toute interrogation éthique sur la production d'armement serait vaine : les armes n'étant que les fruits d'un instinct de guerre préexistant, pourquoi s'en prendre à la conséquence plutôt qu'à la cause ?

Autre argument avancé : pourquoi s'interdire certaines ventes d'armements puisque, si un vendeur refuse de vendre, il s'en trouvera toujours un autre pour le faire ? Cette approche, qui frôle parfois le cynisme, n'est pas recevable. D'une part, elle minimise le rapport entre armes et conflits, qui est malgré tout très étroit. D'autre part, elle exonère de toute responsabilité personnelle ceux (individus ou collectivités) qui sont partie prenante dans le commerce des armes : que quelqu'un d'autre soit prêt à commettre une action moralement critiquable ne peut jamais justifier qu'on la commette soi-même sous prétexte que " de toutes façons, elle se produirait ". Ou alors on nie radicalement toute responsabilité personnelle. C'est ce que rappelle sans ambages le document du Conseil pontifical Justice et paix : " *l'argument souvent invoqué - à savoir que si un Etat refuse de fournir des armes, un autre le fera à sa place - est dénué de tout fondement moral* ".¹¹ Il faut au contraire toujours insister sur la valeur fondatrice de chacun de nos gestes et décisions, qu'il soit le fait d'individus ou de collectivités.

⁹ Ibidem paragraphe 34, page 69.

¹⁰ Ibidem, paragraphe 40, pages 81-82.

¹¹ doc. cité, page 15

2.1 Leçons tirées de l'approche française du sujet

Un certain fatalisme s'exprime parfois face aux ventes d'armes : " on en a toujours vendu ; qu'espérez-vous donc y changer? " En réalité, l'étude du développement des ventes d'armes françaises montre qu'il s'agit d'un choix délibéré (non d'une fatalité) et que ce choix est récent : dans les années cinquante et soixante, la France n'a que deux clients notables, Israël puis l'Afrique du sud. Elle cesse ces ventes en raison des embargos imposés à ces pays pour des raisons politiques. Ce n'est que dans les années soixante-dix que les exportations françaises décollent, après un premier contrat important passé avec la Libye en 1971 ; dès 1974 les exportations françaises d'armement dépassent de manière durable celles de la Grande-Bretagne pour s'installer au troisième rang mondial, rang conservé jusqu'au début des années quatre-vingt-dix, en dépit d'une forte réduction du volume des commandes à partir du milieu des années quatre-vingt. On ne peut donc tenir pour acquis qu'un fort volume d'exportation est une caractéristique structurelle intangible de la production française d'armement. C'est le contraire qui est vrai : il s'agit d'une caractéristique contingente, inscrite dans une période relativement courte de l'histoire des relations internationales.

La pensée stratégique de l'école française sur la production et les transferts d'armement encadre toute décision d'une réflexion politico-stratégique d'ensemble et n'oublie jamais la nature particulière des armes, comme instruments porteurs de violence : les poudrières explosent plus souvent que les bibliothèques. Il faut même souligner que le commerce des armes a toujours suscité des réticences à l'intérieur des armées, comme on peut le voir à travers divers articles écrits par des chefs d'état-major des armées dans l'influente *Revue de la défense nationale*. Réticences fondées sur quatre arguments principaux :

- une politique d'exportation inconsidérée risque de révéler les caractéristiques de nos propres armes et par là même d'affaiblir leur efficacité, ou limiter leur durée de vie, voire saper leur caractère dissuasif.
- étant donné les embrasements périodiques dans des zones où les troupes françaises peuvent être amenées à intervenir, il existe un risque non-négligeable qu'elles soient un jour retournées contre nos propres soldats (ce qui s'est produit pendant la guerre du Golfe, par exemple).
- l'exportation d'armement peut entrer gravement en concurrence avec l'équipement des forces de défense : si l'on donne la priorité à l'exportation et aux exigences des clients en matière de délai rapide de livraison, il peut arriver que des livraisons pour l'exportation passent avant les livraisons à la défense nationale, ou soient même prélevées sur les stocks ou l'équipement même de la défense nationale.
- les nécessités de l'exportation peuvent conduire les fabricants à infléchir exagérément les caractéristiques de matériels pour correspondre mieux à la demande des clients étrangers, mais éventuellement au détriment des spécifications pour l'armée française.

Pour toutes ces raisons, il existe dans l'armée une très sérieuse critique interne sur la politique d'exportation d'armement. Un délégué général pour l'armement écrivait dans la *Revue de défense nationale* : " La DGA n'a pas spontanément dans son ensemble un grand enthousiasme exportateur "...¹²

Le Livre blanc sur la défense, publié au début de l'année 1994, montre une conscience claire des dangers du surarmement, sans doute aiguës encore par la guerre du Golfe : « *La disponibilité d'une très grande quantité d'armement conventionnel sur le marché international est un facteur supplémentaire d'alimentation et d'aggravation des crises* ». ¹³ Il soutient donc les efforts de transparence et s'interroge sur les moyens d'améliorer le registre des Nations Unies sur les transferts d'armement, et de le rendre plus contraignant : « *L'effort de transparence permet de mieux connaître les intentions en matière de défense des pays qui y participent. Il a reçu un début d'application universelle avec la création du registre de l'ONU sur les transferts d'armes qui a donné lieu à un premier échange d'information en avril 1993. Limitée pour l'instant à sept grandes catégories d'armes, la liste des informations à fournir sera vraisemblablement affinée et étendue. Des mesures plus contraignantes de restriction des transferts, au nom de la lutte contre les accumulations excessives d'armes, sont à envisager.* »¹⁴

Cette position consonne avec les points de vue éthiques qu'on peut lire, par exemple, dans la dénonciation de la course aux armements développée dans l'encyclique *Centesimus Annus* : « *Une course folle aux armements absorbe les ressources nécessaires au développement des économies internes et à l'aide des nations les plus défavorisées. Le progrès scientifique et technique, qui devrait contribuer au bien-être de l'homme, est transformé en instrument de guerre. La science et la technique servent à produire des armes toujours plus perfectionnées et destructrices, tandis qu'on demande à une idéologie, qui est une perversion de la philosophie authentique, de fournir des justifications doctrinales à la*

¹² Jean-Laurens Delpech, "Entretien...", *Revue de défense nationale*, juin 1975, pages 15-37 (page 31).

¹³ *Livre blanc sur la défense 1994*, 1994, La Documentation française, Paris, page 24

¹⁴ *ibidem*, page 68

nouvelle guerre ». ¹⁵ Le document du Conseil pontifical Justice et Paix rappelle que le principe de “suffisance” *s’oppose à l’accumulation excessive d’armes ou à leur transfert indiscriminé*, ¹⁶ et écrit également : *Loin d’être un signe de prestige, l’accumulation des armes représente souvent une faiblesse politique*. ¹⁷ Ce document consacre tout un chapitre aux conditions d’une “réglementation internationale des transferts d’armements” ¹⁸.

Gardant en mémoire ces principes généraux, on peut préciser les conditions particulières qui déterminent la nature de la relation armement-conflits, selon la nature des vendeurs, des acheteurs et des matériels concernés.

2.2 Qui vend ?

Les effets des ventes d’armes sur la conflictualité peuvent dépendre de la nature des vendeurs et de leurs intentions.

Vendeurs publics, vendeurs privés.

Rappelons d’abord que, si l’essentiel du commerce des armements est un commerce d’Etat, une certaine part (5 à 10 %, selon les estimations courantes) est réalisée par des vendeurs privés qui font l’essentiel de leur commerce avec des armes légères, de la petite et moyenne artillerie, des munitions, mines et bombes, bref les armes qui se révèlent les plus meurtrières dans les conflits de basse et moyenne intensité. Le recours à ces “fournisseurs” est évidemment plus fréquent de la part de pays ou de groupes directement engagés dans des conflits. Aussi leur activité est-elle particulièrement belligène. Comme aucune autre motivation que le profit ne guide leur action, ils représentent une forme particulièrement nocive de commerce des armes.

Pourquoi les gouvernements tolèrent-ils l’activité de tels marchands privés ? On peut, sans grand risque d’erreur, supposer qu’ils voient là le moyen de disposer d’entremetteurs éventuels pour des opérations “inavouables” (pensons aux ponts aériens qui ont fourni des quantités d’armes aux combattants biafrais, par exemple, en 1967-70). Mais, outre que la moralité d’opérations “inavouables” ne peut être que douteuse, la mansuétude à l’égard de tels intermédiaires contribue à développer la corruption. L’appareil d’Etat, ainsi mis en contact avec des structures dont le fonctionnement même repose sur l’illégalité ou à tout le moins les “zones grises” de la légalité; est exposé à la contagion de cette gangrène qu’est la corruption. Il est indispensable de faire reculer et de contrôler ce commerce privé, que rien ne peut faire tenir pour légitime, s’il est vrai que, comme le souligne le Conseil pontifical Justice et Paix, “*aucun intérêt économique ne peut à lui seul justifier la production ou le transfert*” des armes ¹⁹. Ce même document rappelle l’irrécusable responsabilité de l’Etat : « *Que le commerce des armes soit directement ou non le fait de l’Etat, c’est à celui-ci qu’incombe le devoir de veiller à ce qu’il soit assujéti à un contrôle très rigoureux* ». ²⁰

Les vendeurs publics : le devoir de clairvoyance

Quant aux Etats, les conséquences des transferts d’armements qu’ils réalisent dépendent beaucoup de leur clairvoyance sur le devenir, matériel et politique, des armes vendues et sur l’honnêteté des acheteurs (notamment en ce qui concerne la fiabilité des « certificats de destination finale »). Trop d’exemples montrent que cette clairvoyance manque parfois : les autorités tchécoslovaques qui, dans les années soixante-dix et quatre-vingt, ont laissé s’exporter des quantités importantes de Semtex, un explosif utilisé dans de nombreux attentats, ne pouvaient-elles avoir aucune prescience d’une telle utilisation? Les nombreux missiles sol-air Stinger fournis par les Etats-Unis à plusieurs factions afghanes n’ont pas tous servi contre les aéronefs soviétiques ! Un bon nombre d’entre eux se promènent dans le monde et sont donc susceptibles de servir à des opérations terroristes. Les Scud imprudemment vendus par l’URSS ont eu le destin que l’on sait en Irak. Mais les très importantes ventes d’armes françaises à ce pays encourent la même critique.

Les ventes réalisées par les cinq premiers pays vendeurs d’armes du monde (qui se trouvent être les cinq membres du Conseil de Sécurité de l’ONU) représentent les ¾ ou les 4/5 du commerce mondial des armements. Elles ont alimenté la constitution des arsenaux qui, au Proche-Orient, ont entretenu tous les conflits que l’on sait.. De même, la concurrence que se font tous les pays vendeurs pour prospecter le marché du Sud-Est asiatique et s’y implanter ne peut manquer

¹⁵ encyclique citée, paragraphe 18, page 37.

¹⁶ doc.; cité page 13

¹⁷ ibidem, page 22.

¹⁸ ibidem, page 29 à 36.

¹⁹ ibidem, page 14

²⁰ ibidem page 14

d'aboutir à la constitution d'arsenaux disproportionnés avec les besoins réels d'une défense strictement suffisante ; elle est donc un facteur belligène.

Que cette clairvoyance soit difficile ne dispense pas de tout faire pour l'exercer, comme le dit encore le texte du Conseil pontifical : « *Tout Etat exportateur d'armes est donc légitimement habilité - et parfois obligé - à refuser à un autre Etat les armes qui lui semblent dépasser les limites imposées par ce principe /de suffisance/. Dans un domaine aussi délicat que celui de la défense nationale, il est difficile, pour un pays exportateur, de juger si le transfert de certains systèmes d'armes excède ou non ces besoins. Ces difficultés ne peuvent cependant pas dispenser les responsables de peser tous les éléments pertinents avant de se prononcer en faveur d'un transfert possible.*²¹

Le code de conduite européen : un pas dans la bonne direction

Ces exigences de clairvoyance politique et de transparence trouvent une application concrète dans le code de conduite de l'Union européenne sur les exportations d'armement.²² Ce code établit un dispositif de discernement cas par cas, fondé sur huit critères :

1. L'Etat acheteur respecte-t-il ses engagements internationaux, en particulier les sanctions décrétées par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, les accords en matière de non-prolifération ?
2. Les droits de l'Homme sont-ils respectés dans le pays de destination finale ?
3. Existe-t-il, dans le pays de destination finale, des tensions ou des conflits armés ?
4. Les armes exportées préserveront-elles la paix, la sécurité et la stabilité dans la région ?
5. Contribueront-elles à la sécurité nationale des Etats membres de l'Union (ou des territoires dont les relations extérieures relèvent de la responsabilité d'un Etat membre), ainsi que de celle de pays amis ou alliés ?
6. Quel est le comportement du pays acheteur à l'égard de la communauté internationale : son attitude envers le terrorisme, la nature de ses alliances, son respect du droit international ?
7. Existe-t-il un risque de voir détourner l'équipement vendu soit à l'intérieur même du pays acheteur soit par une réexportation dans des conditions non souhaitées ?
8. Le contrat envisagé est-il compatible avec la capacité technique et économique du pays destinataire, compte tenu du fait qu'il est souhaitable que les Etats répondent à leurs besoins légitimes de sécurité et de défense en consacrant aux armements un minimum de ressources humaines et économiques ?

2.2 Qui achète ?

Pour apprécier les conséquences des ventes d'armes sur la conflictualité, il faut aussi considérer la diversité des politiques menées par les acheteurs potentiels.

Les acheteurs non-étatiques représentent à l'évidence un cas particulièrement porteur de guerre. : de tels groupes ne se lancent dans l'acquisition d'armements que dans le but de les utiliser à court terme. Or, dans la plupart des cas, leur action n'est pas moralement justifiable (terrorisme, voire banditisme). Il existe, c'est vrai, des situations de lutte légitime contre des tyrannies, mais on sait que, même dans ces cas, les armes ainsi accumulées « légitimement » peuvent ensuite servir à des causes fort peu légitimes (cas des armes livrées aux factions afghanes pour lutter contre l'envahisseur soviétique).

Les acheteurs étatiques sont à évaluer en fonction de plusieurs critères : quelle politique internationale est habituellement suivie par ce pays ? Est-il pacifique et artisan de paix, engagé par exemple dans les structures mondiales d'aide au développement ou de maintien de la paix, ou se conduit-il de manière agressive vis-à-vis de ses voisins ? Ce type d'appréciation n'est pas si malaisé qu'on le dit. A l'évidence, vendre des missiles Mistral à la Norvège, comme l'a fait récemment la France, n'accroît guère la conflictualité mondiale.

Quel est le type de politique intérieure de ce pays ? Est-ce un régime démocratique, respectueux des droits de l'homme et des règles internationales ? Est-ce un régime de dictature, pratiquant la répression de minorités ? Ceux qui ont fourni des armes (munitions et blindés) au Chili de Pinochet ne pouvaient ignorer la nature réelle de son régime. Ceux qui ont armé les forces gouvernementales et les milices rwandaises avaient-ils pris la mesure du caractère criminel du régime dont ils assuraient la survie ? On ne peut citer ici tous les régimes dont la pratique est telle qu'ils devraient être " interdits " de fournitures d'armements. Mais on voit bien qu'il faudra dans l'avenir multiplier ces embargos spécifiques, trop chichement utilisés : Afrique du sud au temps de l'apartheid, Birmanie actuellement. Dans le mouvement de limitation des

²¹ ibidem, pages 13-14.

²² Adopté à Luxembourg le 8 juin 1998. Texte complet dans J-C Sandrier et Al., *Le contrôle des exportations d'armement*, Assemblée nationale, document N°2334, 25 avril 2000.

acquisitions d'armements qui commence à se dessiner au niveau mondial, le plus urgent est évidemment de limiter le transfert des armes dont on est à peu près sûr qu'elles vont tuer de manière injustifiable dans un délai proche.

Même la politique sociale du pays acheteur doit aussi être prise en considération, spécialement s'il s'agit d'un pays pauvre où les besoins fondamentaux de la population ne sont pas satisfaits. La conflictualité risque d'y être aggravée si l'acquisition d'armements provoque de trop lourds prélèvements sur les maigres ressources du pays et contribue à freiner son développement, l'empêche de réduire les inégalités qui sont sources de tensions et peuvent provoquer des affrontements civils.

Est aussi à considérer le type de zone dans laquelle intervient le transfert : entre l'Amérique du nord ou la Scandinavie d'une part et d'autre part le Moyen-Orient ou les républiques asiatiques de l'ex-URSS ou la zone du détroit de Malacca ou l'archipel des Spratleys et des Paracels, il existe à l'évidence de très grandes différences de conflictualité endogène, de contentieux historiques, de niveaux de tension qui font que les transferts d'armement ne peuvent y être appréciés de la même façon.

Les équilibres régionaux existants doivent être particulièrement pris en compte, surtout si les armements à exporter sont tels qu'ils introduiraient un « saut technologique » dans la région. Une vigilance toute spéciale est à apporter aux « couples terribles » : Iran/Irak, Inde/Pakistan, les deux Corée, Grèce/Turquie, ou aux compétiteurs obligés : Brésil/Argentine, Maroc/Algérie. Introduire un déséquilibre dans les niveaux d'armement comparés de tels couples peut se révéler belligère. Surtout si ce déséquilibre est clairement perçu comme fournissant un avantage décisif au pays acheteur : il sera alors disposé à attaquer rapidement pour profiter de sa supériorité. C'est sans doute ce qui explique l'agression irakienne contre l'Iran en 1980. Le pays qui craint de se trouver en position inférieure est aussi incité à agir préventivement, avant que les matériels livrés à son adversaire ne soient opérationnelles.

2.3 Les caractéristiques des armes vendues.

Troisième grand facteur à analyser : de quelles armes s'agit-il ? Sont-elles défensives ou offensives ? Suivant le cas, leur effet sur la conflictualité ne sera pas le même. Certes, la distinction n'est pas toujours facile : certaines armes sont inclassables, d'autres peuvent passer d'un usage à un autre. Pourtant, on peut tout de même comprendre, par exemple, que des missiles sol-air, a priori, sont moins « agressifs » que des missiles air-sol : les premiers doivent être tirés d'un territoire (vraisemblablement le territoire de celui qui se défend) alors que les seconds, portés par des avions, peuvent être employés à une grande distance. Les radars au sol sont des instruments de surveillance moins agressifs que des avions de combat. Les vedettes rapides dont le rayon d'action est limité sont moins agressives que les grands bâtiments, en particulier les porte-avions ou les sous-marins nucléaires d'attaque. Cette distinction ne suffit pourtant pas puisque certains de ces grands armements ostensiblement « agressifs » jouent surtout un rôle dissuasif. Encore faut-il alors que la politique suivie par le pays concerné soit réellement perçue comme une politique de dissuasion.

Les caractéristiques techniques des armes doivent également être prises en compte, surtout si elles représentent un saut qualitatif susceptible de modifier les équilibres dans une zone. Ainsi, en vendant au Pérou, en 1965, des avions de combat Mirage III, premiers supersoniques capables de voler à mach 2 en Amérique latine, la France a conduit les autres pays du continent, par contagion, à passer à cette nouvelle génération de matériels. Chaque fois que l'on introduit de nouveaux armements dans une région, les autres pays, sous peine de paraître distancés, sont obligés de « suivre ». Ainsi s'entretient et s'accélère une course aux armements aux effets néfastes.

L'effet sur les équilibres régionaux dépendra aussi, bien sûr, des quantités de matériels achetées : quantités absolues (un achat massif peut être interprété comme un prélude à des actions de guerre) mais aussi relatives (par rapport à l'équipement des pays voisins, par rapport aux autres dépenses du pays).

On doit dire enfin que toute possession d'armements risque toujours de développer le militarisme, c'est-à-dire la tentation de régler par la force armée toutes les situations de conflit. Il peut arriver, hélas, qu'un Etat doive faire usage de sa force militaire pour protéger sa population ou porter secours à une population injustement agressée, et cela est légitime²³. Mais personne ne peut se satisfaire que de tels moyens existent encore dans les relations internationales ou puissent être considérés comme des moyens « normaux » de règlement des conflits. Le risque du militarisme est d'occulter la nécessité d'une « culture de paix » pour guider l'action internationale, même - et surtout - pour des pays engagés dans des conflits.

²³ Sur les critères de jugement (politique, éthique, stratégique) concernant les opérations militaires au bénéfice de « tiers » menacés, voire le « Dossier de réflexion sur les interventions militaires extérieures », réalisé par Justice et Paix-France et publié dans Documents-Episcopat, n) 8, mai 2000.

Conflits et économie

Les rapports entre conflits et économie revêtent plusieurs formes. La plus évidente est celle qui concerne les objectifs économiques qui inspirent les guerres, mais c'est aussi la plus archaïque ; peut-être est-elle en voie de déshérence. Interrogeons nous plutôt sur la nature conflictuelle de l'économie : l'économie est-elle une forme nouvelle de la guerre ?

3.1 La guerre au service de l'économie.

Certaines guerres, dans le passé, ont pu être des heurts de civilisation ou de systèmes politiques (ainsi de la longue rivalité entre Athènes et Sparte). Mais beaucoup d'entre elles étaient d'abord des moyens de conquête : elles visaient à construire une hégémonie, à mettre la main sur des espaces, des populations (donc des esclaves ou des tributs), des richesses naturelles. La guerre a été longtemps le moyen pour le Prince d'accroître son stock d'or. Les économistes de l'école mercantiliste des XVI et XVII siècles ont ainsi théorisé le lien entre richesse et puissance, considérant la guerre comme une des voies permettant d'augmenter les quantités de métal précieux (la richesse de la nation, à leurs yeux). Cette conception explique en partie la conquête du Nouveau monde et la constitution des Empires coloniaux.

Lentement, la guerre se disqualifie comme moyen d'accroître les richesses du prince, tant dans la pensée économique que dans la réalité de la politique internationale. Certes, les intérêts économiques pèsent encore sur les décisions de guerre. Les autorités américaines n'ont jamais caché que l'importance des réserves pétrolières du Koweït justifiait à leurs yeux la décision de guerre contre l'Irak et l'on sait que les enjeux pétroliers autour de la mer Caspienne sont pour beaucoup dans les troubles des pays de la région. Malgré tout, il semble que la guerre a cessé d'être - au moins dans le discours - un moyen d'accroître la richesse économique. Le mouvement remonte aux physiocrates du XVIII siècle, qui inversent le rapport entre richesse et puissance que les mercantilistes avaient cru établir. Pour eux, ce n'est plus la puissance militaire qui est source de richesse. Au contraire, comme l'écrit QUESNAY, « *Le véritable fondement de la puissance militaire d'un royaume est la prospérité même de la nation... Plus les richesses de la nation se multiplient et plus la puissance de l'Etat augmente* ». ²⁴

Dans cette optique, les dépenses militaires, quoique nécessaires pour assurer l'ordre intérieur et la sécurité extérieure, sont un manque à gagner, un emploi improductif, spécialement en ce qui concerne les personnes retirées de la production pour être employées à des tâches militaires. Le même QUESNAY écrit : « *L'homme d'Etat regrette les hommes destinés à la guerre comme un propriétaire regrette la terre employée à former le fossé qui est nécessaire pour conserver le champ* ». ²⁵

Les économistes classiques insisteront sur cette nature " improductive " des dépenses militaires, qui ne sont justifiées que par la nécessité, pour l'Etat, d'assurer une fonction de protection. Pour Adam SMITH, « *si la guerre est condamnable et est contraire aux principes bien compris de l'économie de marché, les Etats ont le devoir de se protéger contre leurs voisins. Mais cette contrainte est d'ordre politique* ». ²⁶

Les apports de l'analyse marxiste sur ce point sont divers et parfois contradictoires. Marx approche le phénomène de la guerre du point de la vue de la violence sociale : elle est liée à l'antagonisme des classes sociales. Les responsabilités concrètes de Lénine ont renforcé cette tendance. Le fait militaire est d'abord perçu comme la constitution de " *détachements spéciaux d'hommes armés au service de la classe dominante* ». Rosa Luxemburg croira discerner dans le militarisme une fonction purement économique : étendre le champ de l'accumulation ; mais après elle, les auteurs marxistes contemporains comme les américains Paul Baran et Paul Sweezy analyseront plutôt les dépenses militaires comme un moyen pour le système capitaliste, engorgé par la sous-consommation, de réduire un " *surplus* " asphyxiant, somme toute une espèce de gaspillage purgateur.

Il n'existe plus aujourd'hui de courant économique qui considère la guerre comme un moyen d'accroître la prospérité. Quant aux thèses sur la guerre comme destruction permettant un redémarrage ultérieur plus rapide (un peu comme l'effet régénérateur des brûlis pour l'agriculture), elles ont montré leur vanité : aucun des quelque 150 conflits qui depuis 1945 ont ensanglanté la planète n'a produit cet effet régénérateur. Bien au contraire, les pays les plus durement touchés par ces conflits n'en finissent pas de panser leurs plaies, qu'il s'agisse du Viêt-Nam, de l'Algérie, ou de divers pays africains.

La « *guerre mercantile* » est donc morte comme système ouvertement revendiqué. Les intérêts économiques en jeu dans un certain nombre de conflits se gardent bien de s'avouer, préférant s'avancer masqués.

²⁴ QUESNAY F., *Tableau économique des physiocrates*, Calmann-Lévy, Paris, 1969, p.62.

²⁵ Ibidem, page 181.

²⁶ FONTANEL J., " *Le désarmement pour le développement dans la pensée économique* ", *ARES*, 1986, p.147-161. (p.149)

3.2 La nature conflictuelle de l'économie

Il faut maintenant s'interroger sur la nature même des relations économiques qui prévalent dans un monde où le seul système qui s'opposait à l'économie capitaliste a fait faillite. Dans l'hégémonie de la pensée économique libérale actuelle, y a-t-il ou non des risques de résurgence de la violence, y compris guerrière ? Autrement dit, la violence de l'économie et de la monnaie est-elle purement métaphorique ou réelle ? Si elle est métaphorique, elle est susceptible d'être un palliatif, un substitut, une sublimation de la violence guerrière concrète : par un effet d'exutoire, elle ferait déverser la violence sociale vers autre chose que le recours aux armes et la destruction. Mais n'est-elle pas aussi, pour une part, une violence réelle, pesant sur les épaules de certains individus et de certaines catégories sociales, faisant naître ainsi des comportements de violence, leur donnant la légitimité d'une norme sociale maintenant incontestée ?

On peut au moins discerner trois formes de violence de l'économie : celle qu'on repère dans les effets d'exclusion du système économique, celle qui est inhérente à la nature même de la monnaie (dont le règne généralisé caractérise ce système), celle enfin qui découle du paradigme économique individualiste du système libéral.

32.1 violence de " l'ordre " économique .

La violence qui naît des effets du système économique est suffisamment connue : pauvreté et exclusion sociale, maldéveloppement, corruption.. Le système économique le plus achevé dans la logique libérale est celui des Etats-Unis, où la violence sociale est également très forte : à population égale, dix fois plus d'homicides volontaires dans ce pays qu'en France, huit fois plus de viols déclarés, onze fois plus de personnes incarcérées. L'exclusion sociale, liée en particulier au chômage, entraîne le développement d'une ségrégation géographique qui aboutit dans bien des villes à la formation de ghettos et de bantoustans qui ne disent pas leur nom. Cela s'appelle le dualisme. Mais du dualisme au duel, il n'y a pas loin. Surtout quand les populations exclues peuvent, tous les jours, à longueur de publicités et d'émissions télévisées, constater combien une certaine frange sociale peut continuer, malgré la « crise-qui-oblige-à-des-sacrifices », à vivre dans le luxe.

Les victimes du chômage durable, niées dans leur capacité à participer à l'égal de quiconque à la construction de la société, subissent une violence réelle, traumatisante. Certes, cette violence n'est pas une violence directement physique. Elle est d'abord intime, tuant l'âme plus encore que le corps. Mais elle tue aussi les corps : la montée du suicide en est un indice, comme le fait que les catégories sociales les plus exposées au chômage sont également celles dont l'espérance de vie est la plus courte. Les images quotidiennes de ceux qu'on appelle les SDF, les marginaux, le quart-monde, montrent bien que la violence qu'ils subissent est aussi physique. Certes, le capitalisme de ce début de XXI^e siècle n'est plus le capitalisme sauvage du XIX^e siècle. Un certain nombre de mécanismes sociaux tentent de limiter les effets de cette exclusion : sécurité sociale, RMI, programmes « humanitaires » (on disait jadis "charitables") nés de l'initiative des citoyens. Toutes ces mesures de solidarité atténuent une partie des conséquences de l'exclusion. Mais on peut s'inquiéter de constater à quelle vitesse les principes de solidarité et de fraternité qui inspirent de telles mesures sont sapés par des théories - économiques principalement - prônant la fin de "l'Etat-providence", le confinement de l'Etat dans quelques tâches limitées au plan international, justifiant les inégalités, faisant des pauvres les responsables de leur pauvreté, niant la nécessité d'une redistribution des richesses. Etablir comme norme suprême de comportement le bénéfice monétaire individuel, c'est s'exposer au risque de voir croître le niveau de violence (dans la société et dans le monde) bien au-delà de ce qu'est aujourd'hui " l'empire du désordre ". C'est d'autant plus vrai qu'il existe une violence intrinsèque de la monnaie.

27

32.2 violence de la monnaie.

La monnaie s'est historiquement dégagée de ses formes matérielles, passant du métal précieux (mais pesant) au billet, puis à la monnaie scripturale qui n'existe que par une inscription, encore visible quand elle était faite dans des livres de compte, mais pratiquement insaisissable par les sens quand elle n'est plus que stockage dans une mémoire d'ordinateur. Cette dématérialisation, qui rend la monnaie de plus en plus abstraite, étend son champ de circulation. Moins la monnaie est dépendante d'une forme matérielle quelconque, plus elle est apte à permettre toute transaction, tout échange, toute possession. De la même façon, son rôle " d'équivalent général " se trouve renforcé. En ce sens la fonction « libératrice » de la monnaie se développe : elle permet d'échapper aux contraintes concrètes de l'échange ou aux contraintes de durée. La monnaie abstraite est impérissable. Son possesseur n'est plus limité comme il le serait par un échange de troc. Elle ouvre un champ illimité de potentialités : non pas au sens où tout serait possible à la fois mais au sens où, dans la limite de la quantité de monnaie mobilisable, n'importe quel usage est possible. Cette liberté générale est un attracteur puissant qui a le mérite de détourner les énergies d'une violence immédiate. Peut-être même la monnaie peut-elle être considérée

²⁷ voir le livre fondateur : Michel Aglietta et André Orléan, *La violence de la monnaie*, PUF, Paris, 1984.
nom du fichier: jph230.doc *longueur : 68668 caractères*

comme une « sublimation » de la violence : ayant la capacité de virtualiser (au sens où on parle d'images virtuelles sur les écrans) n'importe quel rêve, elle peut aussi virtualiser la violence.

Mais le rapport est plus complexe car la monnaie est aussi destructrice des rapports sociaux, et donc source de violence.

La monnaie, parce qu'elle est équivalent général, est valeur. Du rôle d' « expression (et mesure) de la valeur », elle devient « valeur » par elle-même, valeur fondamentale, générale, universellement reconnue. Par là même, elle dévalorise tout le reste, et donc tout autre système de valeurs. Ce qui est très précisément la ruine (au moins potentielle) de toute éthique. Qu'est-ce que le discrédit des utopies, des idéaux, des « vieilles lunes », des « beaux sentiments », sinon le constat que ce sont des chimères coûteuses ou insuffisamment rentables ? Le cynisme n'est pas un chant désespéré, c'est la petite mélodie entêtante que jouent les pièces d'or rebondissant sur les pavés de nos bonnes intentions. La solidarité, la fraternité, l'égalité, la dignité, la liberté n'ont pas de prix et pas de dividendes. Elles sont donc de moins en moins aptes à soutenir la concurrence avec un système de valeur qui se réduit à une valeur unique, d'autant moins contraignante à première vue qu'elle n'a par elle-même aucune implication morale, ni politique, ni autre. Le fameux « hymne à l'amour » de l'épître aux Corinthiens pourrait, si nous n'y prenons garde, être recouvert par les sirènes d'un parodique hymne à l'argent : *« L'argent n'est pas patient : il a des délais précis. Il se prête pour trois mois ou 48 heures et se rembourse à échéance. L'argent ne rend pas service, il vend des services. L'argent rend jaloux de ceux qui ont plus, l'argent fait plastronner devant ceux qui ont moins. L'argent enfle d'orgueil, de médailles, de distinctions - surtout énormément de distinction. L'argent se fiche de savoir si c'est beau ou laid, pourvu que ça se vende. L'argent ne cherche que son intérêt. L'argent irrite les coins cachés de l'âme et entretient la rancune, surtout s'il y a un héritage disputé, ou une collection de CD à répartir entre monsieur et madame qui croyaient divorcer « en-restant-bons-amis-surtout-pour-les-enfants ». L'argent est injustice ; il ne trouve de joie que dans la vérité qui peut être vendue cher pour le journal télévisé de vingt heures. L'argent excuse tout, même les pires saloperies, à condition qu'on soit de son bord. Il ne croit à rien, sauf à lui-même. Il n'espère rien, sauf lui-même. Il est prêt à tout endurer, pourvu qu'on continue à lui être soumis. L'argent ne passera jamais : ne passera jamais rien à un débiteur, un pauvre, un indigent, un impécunieux, un désargenté.*

La puissance de l'argent se traduit dans ce que les économistes appellent « l'extension de la sphère monétaire » ou la « généralisation des catégories marchandes et monétaires », ce qui veut dire que les uns après les autres tous les aspects de la vie personnelle et sociale sont happés par le calcul monétaire, l'analyse coûts-avantages, l'évaluation individualiste de l'intérêt. Tout autre système de valeur est ainsi sapé : le fait de frauder dans le métro ne sera plus évalué d'un point de vue moral mais comme un calcul où on mettra en balance le coût du transport d'une part et celui des amendes d'autre part. Aucune sphère de la vie humaine ne peut rester privée : on voit peu à peu les domaines les plus intimes - l'amour, la naissance, la famille, la mort, le rêve, l'aventure, le passé, l'avenir - devenir champs de consommation, de production, d'échanges économiques. Cette extension laisse peu de place à l'éthique et fait violence à ce qui était jusque-là les normes de comportements, les structures sociales, les systèmes de valeur.

D'un autre point de vue, la monnaie s'immisce dans les rapports humains, s'interpose dans les rencontres personnelles, crée des interférences dans les rencontres humaines. Immixtion redoutable à cause du potentiel de propriété illimitée qui est celui de la monnaie : elle donne envie d'être propriétaire de l'universalité des biens et du pouvoir. Aucun alcool, aucune drogue n'a un pouvoir de création imaginaire comparable, car la monnaie a une qualité qu'aucune substance hallucinogène ne peut avoir, par définition : elle est sans réalité, sans forme, sans attrait par elle-même. Elle est pur média, pur passage à la totalité des désirs imaginables. Mais s'épuisant dans la réalisation du désir, elle crée une accoutumance bien plus forte encore que toute autre. On pressent bien qu'il existe un antagonisme déchirant entre la volonté d'appropriation de biens et l'entrée en relation avec les autres hommes. La rencontre gratuite, c'est évidemment du temps perdu. En ce sens, la monnaie est déshumanisante. Le média devient écran. La virtualité vertigineuse absorbe la réalité pesante de l'histoire humaine. Pour l'humanité, la monnaie est un trou noir : à la fois lieu prodigieux d'énergie et en même temps centre d'attraction hégémonique.

Pour les mêmes raisons, la monnaie supprime le rêve. Par sa potentialité indéfinie, donc presque infinie, elle évince l'imagination, le rêve, la vision, l'effort de l'esprit pour fabriquer l'avenir. La relation à l'avenir ne peut être pensée que dans les catégories monétaires. Il ne peut plus y avoir de prophète. Un prophète ne peut être riche, ni un riche prophète, puisqu'il y faut justement une disponibilité, une gratuité, pour pouvoir parler de pure grâce, pour consentir à être l'instrument d'une parole, pour se prêter sans se louer. Cette ruine de la parole de sens, du verbe d'avenir n'a rien à voir avec une quelconque uniformisation de masse : n'ayant aucune forme idéologique concrète, la monnaie peut parfaitement s'accommoder de la multiplicité. On « déclinera » les moyens du rêve, on créera des familles de produits censés être porteurs d'imaginaire. Si le consommateur veut de la diversité et est prêt à la payer, alors va pour la diversité !

L'extension de la sphère monétaire tend à fabriquer un individu calculateur, muré dans un autisme mercantile, dont tous les comportements, même ceux de coopération ou de solidarité, ne sont que le résultat d'un calcul coût-avantage. Tel est en tout cas la norme implicite que « l'idéologie monétaire » tend à développer.

Cette violence dévalorise - donc ruine - tout système social. Cette destruction est une violence, qui peut aller jusqu'à la violence physique la plus réelle :

prostitution, drogue, trafics d'organes humains sont l'annexion par la sphère monétaire de l'amour, du rêve et du don. Ces phénomènes ne sont pas des "perversions" de la logique monétaire, mais s'inscrivent dans son droit fil. Qu'ils soient aujourd'hui illégaux ne doit pas faire illusion : un jour viendra, si l'on n'y prend garde, où, purgés de leur organisation criminelle devenue obsolète, ils seront des industries ayant pignon sur rue.

32.3 la compétition comme violence.

Il faut enfin repérer la violence inscrite au coeur du système capitaliste : l'exaltation de la compétition. Dans ce système économique, le fondement de l'action humaine est censé être la rationalité du comportement. Cette rationalité s'exprime au fond par l'avantage que chacun retire de l'échange et de ses choix de consommation, production, investissement, épargne, etc. Toutefois, à l'évidence, cet avantage n'est pas absolu, mais relatif : pour en évaluer l'importance, il faut comparer avec ce qu'obtiennent d'autres agents économique. Il en va de même pour apprécier un niveau de vie ou des conditions de rémunération, de fortune, etc. Cette comparaison a d'autant plus d'effet sur le jugement porté par l'agent économique qu'elle s'opère avec des classes sociales plus proches. Dans ce mécanisme se fait à la fois la différenciation avec les classes moins fortunées et la tentative de "s'élever" vers le niveau de vie des classes plus privilégiées. Cette rationalité s'appuie en fin de compte sur une comparaison sociale.

C'est aussi une compétition individuelle. La négation de la place fondamentale de la solidarité dans le comportement humain amène à une fragmentation des solidarités sociales. La comparaison (et donc la compétition) n'est pas seulement entre classes sociales, mais aussi entre individus : classements, concours, médailles, hit-parades, records, progression sociale entendue comme progression de revenus... Tout cela est au coeur des comportements contemporains.

A l'évidence, cette logique est à l'opposé d'une attitude solidaire, d'une mentalité fraternelle, d'une sollicitude privilégiant les plus pauvres et les plus petits. Elle est au service des plus forts, des plus riches, des plus gros. Elle prend pour argent comptant la parole « à tout homme qui a, on donnera », sans saisir la formidable charge d'ironie et de condamnation que comporte ce constat. Elle est grosse d'égoïsme, d'accaparement, d'aveuglement, de fermeture aux autres, surtout s'ils sont pauvres. Elle est grosse de violence.

Cette violence se traduit par les comportements de lutte ("conquête" de marché ou de positions) que ne tempèrent guère les lois antitrust ni les règlements sur la "loyauté de la concurrence". Elle va jusqu'à la corruption et au trafic d'influence. Elle a pour conséquence la destruction des moyens de production (fermeture d'usines, matériels mis à la casse, licenciements) et un gaspillage, collectivement injustifiable bien qu'individuellement "rentable".

C'est là, dira-t-on, un tableau bien sombre de l'économie contemporaine et des mentalités qui y sont associées. Etes-vous en train de dire que l'économie, c'est la guerre ou qu'à tout le moins elle y mène inéluctablement? "

Non. L'économie n'est pas la guerre. Les destructions qu'elle comporte ne sont pas de la même nature que le meurtre organisé qu'est la guerre. La guerre comporte comme moyen et parfois comme fin l'anéantissement physique des personnes. Tel n'est pas le but, ni la conséquence de l'économie. Les destructions y sont limitées, essentiellement matérielles. La violence n'y est pas du même ordre que la guerre.

L'économie ne mène pas non plus nécessairement à la guerre, pour deux raisons:

- elle peut être considérée sous certains aspects comme une sublimation de la guerre et donc comme dispensant d'une guerre réelle, de surcroît rarement "rationnelle" économiquement.
- elle n'est pas "violente" de manière univoque. Si c'était le cas, son pouvoir d'attraction serait fort réduit. La violence intrinsèque qu'elle recèle est intimement associée à un mouvement de libération : c'est une libération que de disposer d'outils pour se dégager de tâches dangereuses, fatigantes, répétitives. C'est une libération que d'être protégé des aléas naturels. C'est une libération que d'avoir le choix de l'emploi de son revenu. C'en est une encore que de pouvoir communiquer (par l'écrit, l'image, le son) avec un nombre toujours plus élevé de gens. Dans l'économie contemporaine, les contraintes parfois écrasantes du clan, de la tribu, du village, de l'ordre, de la caste, etc. tendent à s'abolir. L'anonymat de la ville moderne fait disparaître la solidarité communale mais donne aussi l'occasion de sortir des sentiers battus, des chemins tout tracés, des destins sempiternels. La compétition elle-même, parce qu'elle dit à l'individu "bats-toi" est à l'opposé du fatalisme stérilisant qui dit "à quoi bon ? Tout est joué d'avance". Si l'individualisme est égoïsme, il est aussi tentative d'existence personnelle.

On doit ajouter encore que le commerce, comme l'indique le vieux sens français du mot, est aussi échange : pas seulement échange de biens, mais mouvement vers l'autre, ouverture, relation.

On ne doit donc pas confondre la violence et la confrontation portées par l'économie contemporaine avec la guerre elle-même, ni penser qu'elle mène inéluctablement à une société de gladiateurs, condamnés à s'égorger les uns les autres pour espérer survivre. Ce ne serait le

cas que si les sociétés humaines se révélaient incapables de dominer les processus économiques. Mais comme justement l'homme n'est pas qu'un *homo oeconomicus*, mais aussi un être construit, forgé, structuré dans et par la sociabilité et la fraternité, il est clair que ce qui sortira de l'évolution économique contemporaine n'est nulle part écrit d'avance. La descendance d'Adam, c'est Caïn, mais c'est aussi Jésus.

INTRODUCTION	1
ARMEMENTS ET ECONOMIE	3
1.1 le discours économique sur l'armement et la guerre	3
1.2 La critique économique de ce discours	7
1.3 la critique politique	18
ARMEMENTS ET CONFLITS	22
2.1 Leçons tirées de l'approche française du sujet	23
2.1 Nature des vendeurs	27
2.2 diversité des acheteurs	30
2.3 Les caractéristiques des armes vendues.	32
CONFLITS ET ECONOMIE	35
3.1 La guerre au service de l'économie.	35
3.2 La nature conflictuelle de l'économie	37
32.1 violence de " l'ordre " économique .	38
32.2 violence de la monnaie.	40
32.3 violence du système capitaliste comme compétition.	44